

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 OCTOBRE 2014**

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Comité syndical : commune de Duranus – désignation d'un nouveau délégué**

Monsieur Joël LECOQ remplace Monsieur Jean-Michel MAUREL en qualité de délégué titulaire. Ce dernier devient délégué suppléant.

**2. Bureau syndical : élection d'un membre supplémentaire**

Madame Michèle CASTELLS est élue à l'unanimité en qualité de membre Au sein du bureau syndical.

**3. Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'adopter cette motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

**II – TRAVAUX / MARCHES**

**1. Restauration collective – Création d'un groupement de commandes.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec les communes qui le souhaiteront, une convention constitutive d'un nouveau de groupement de commandes relatif à la fourniture de repas en liaison froide et de goûters, destinés à la restauration scolaire, aux accueils de loisirs, aux crèches et au portage de repas à domicile, selon le modèle annexé.

**2. Contrat de Rivière des Paillons – Travaux de mise en sécurité du secteur de Sainte Claire à Levens – Délégation de maîtrise d'ouvrage.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de travaux de mise en sécurité du secteur de Sainte-Claire à Levens dans le cadre du Contrat de Rivière ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 180 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Levens une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant;
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer toute demande utile au titre du droit des sols et/ou de la Loi sur l'Eau et correspondant au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des instances et collectivités partenaires du contrat de rivière (Etat, Région, Département,...) des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

**3. Réaménagement des ateliers municipaux de Saint-André de la Roche – Délégation de maîtrise d'ouvrage.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de réaménagement des ateliers municipaux de Saint-André de la Roche;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 180 000€ TTC.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer toute demande utile au titre du droit des sols et correspondant au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des instances et collectivités partenaires (Etat, Région, Département,...) des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

#### **4. Réfection des façades des écoles du plan d'Ariou et des Moulins à Tourrette-Levens – Avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 14 juin 2007.**

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant définitif de l'opération de réfection de façades des écoles du Plan d'Ariou et des Moulins à Tourrette-Levens, à 153 463,10€ TTC ;
- de valider le montant définitif des subventions à 63 662,72€;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens un avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 14 juin 2007 reprenant ces montants

### **III – FINANCES**

#### **1. Décision modificative N°4**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'adopter la décision modificative N°4, relative :

- à l'ouverture d'une opération nouvelle relative aux travaux de réaménagement des ateliers municipaux de la Commune de Saint-André de la Roche, pour un montant total de 180 000 euros TTC..
  - à l'intégration du prêt relais FCTVA dans les opérations pour compte de tiers, pour un montant de 495 000 euros.
  - à la constatation de l'amortissement, pour un montant de 38 172 euros
  - au rajout de crédit pour rembourser les prêts d'un montant de 1 422 000 euros
- dont les détails sont précisés ci-dessus.

### **IV – PERSONNEL**

#### **1. Elections professionnelles 2014 : création d'un comité technique – maintien de la parité**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur le maintien de la parité au sein du comité technique, et de fixer un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel. A savoir, trois titulaires et trois suppléants.

### **V – PETITE ENFANCE**

#### **1. Appels à projet CAF : information et demandes de financement**

Où l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, les aides aussi élevées que possible relatives aux appels à projets (modules 1, 2 et 6).

**VI – ENFANCE / JEUNESSE****1. ALSH de St André de la Roche : modification du règlement intérieur**

Oùï l'exposé de Madame MENARDI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'adopter les modifications du règlement intérieur de l'ALSH de Saint-André de la Roche comme sus-énoncées.

**2. ALSH multi-sites «Les Marguerites» : validation du règlement intérieur**

Oùï l'exposé de Madame MENARDI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le règlement intérieur de l'ALSH multi-sites «Les Marguerites», pour les communes de Castagniers, Saint-Blaise, Levens et La Roquette sur Var.

**3. ALSH de Castagniers (Ecole des Moulins) : création**

Oùï l'exposé de Madame MENARDI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de donner un avis favorable pour la gestion d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, pendant toutes les vacances scolaires, y compris celles de Noël., à l'école des Moulins à Castagniers et ce, dès les vacances de la Toussaint,

- et d'autoriser Monsieur le Président à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires au fonctionnement de cette activité.

**VII – QUESTIONS DIVERSES****1. Bureau syndical du 25 septembre 2014 : compte-rendu**

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS

*AFFICHE LE 10 OCTOBRE 2014*